

Procès verbal de la séance du C.T du 28 avril 2017

à 9 h30

Représentants titulaires de l'administration			Représentants du personnel titulaires					
M.	MENGOLI	Bruno	présent	BERGNA	Jacques	prés	ent	SUD
Mme	GOMES	Jacqueline	présente	ADRIAN ARANEDA	Luis	abse	nt	SUD
				LAHIJI	Barmak	abse	nt	SUD
<u>Invité</u>				MAZZOCCHI	Guglielr	no prés e	ent	SUD
Mme	LECOURTOIS	Caroline	présente	SZTUKA	Marie- Liesse	abse	nte	CGT
Mme	FREDOC	Michelle	présente	DEHOUX	Dominio	que prése	ent	CGT
				CHANTEUX	Jean-Ma	arc prése	ent	CGT
				Membres sup	pléants des	représento	ants du	
				FAYOLLE de MANS	Marc	absent	St	JD
				BOTTIER	Patrick	présent	st	J D
				ASLAN	Carlo	absent	SU	л D
				LAGUIA	Virginia	absente	SU	ЛD
				RADIC	Brankica	absente	CO	GT
				GAUBIN	Franck	absent	CC	ЭT
				LOCICERO	Eric	absent	CC	ЗT

ORDRE DU JOUR :

- 1/ Bilan des comptes rendus des CT précédents ;
- 2/ Prévisionnel des groupes de travail et CT 2017 ;
- 3/ Présentation des nouveaux recrutements et des prévisionnels connus au 28 mars 2017 ;
- 4/ Augmentation progressive des heures d'enseignement jusqu'à 224 heures ;

- 5/ Liste des enseignants éligibles au concours « Sauvadet » maîtres assistants ;
- 6/ Cadre de gestion du personnel non titulaire de ENSA PLV (Albanel);
- 7/ Groupe de travail : diversité-égalité : labellisation ;
- 8/ Liste complète des contractuels et lettres d'engagements avec le nombre d'heures, disciplines et ancienneté à l'ENSA PLV ;
- 9/ Liste complète des contractuels qui en 2017 passent en commission de recrutement (renouvellement);
- 10/ Prévisionnel des listes des agents contractuels pour les commissions de recrutement de 2018 à 2020 ;
- 11/ Demande de réponse du bureau du CEVE suite au courriel du CT du 16 janvier 2017 demandant d'être associé au travail sur les questions liées au recrutement des agents contractuels ;
- 12/ Questions diverses.

Secrétaire de séance : Dominique Dehoux

Le quorum étant atteint la séance est ouverte à 9 h 30

COMPTE-RENDU

1/ Bilan des comptes rendus des CT précédents

Les bilans des comptes rendus des CT précédents n'ont pu être présentés, ils le seront au prochain CT.

2/ Calendrier prévisionnel des groupes de travail et CT

Compte tenu des départs du secrétaire général et de la responsable du service des ressources humaines le 1^{er} septembre 2017, le calendrier des groupes de travail et CT sera fixé à l'automne prochain avec le ou la remplaçant (e) de la responsable du service des ressources humaines. Les Bilans des comptes rendus des CT précédents n'ont pu être présentés, ils le seront au prochain CT.

Bruno Mengoli souhaite faire un point sur l'actualité tombée la veille à 16 h relative aux statuts des ENSA et rappelle que ces textes ont été présentés au début 2016.

La réforme entamée, suite au rapport Feltès, sur les statuts des ENSA et des enseignants a engagé la rédaction de plusieurs textes.

Les établissements restent des EPA. Le statut des enseignants se rapproche du statut des enseignants chercheurs qui se traduit par une décharge d'enseignement pour la recherche. Une nouvelle entité apparaît : le CNECEA

Au niveau national:

- . recrutement des enseignants
- . définition du cadre national de recrutement
- . les écoles feront les recrutements

*Au niveau des écoles, les textes n'ont jamais vraiment été consolidé ce qui ne permettait pas de les présenter aux représentants du personnel. Au début 2016, ces textes ont fait l'objet d'une information aux instances. Les seuls votes seront ceux des comités techniques au moment de la formalisation des textes.

Pour les conseils d'administration, il n'y avait pas de sollicitations requises. En mars dernier, la réunion du collège des directeurs a donné lieu à la rédaction d'un courrier déclarant le soutien de la réforme entreprise des établissements mais également que les établissements étaient prêts à participer à l'élaboration de ces textes.

Les points levés par le conseil d'administration de l'ENSA PLV ont fait l'objet d'une motion dans laquelle il pointait la problématique de désigner nécessairement une personnalité extérieure pour la présidence du CA. Le conseil d'administration voulait faire valoir que si le directeur est nommé par le ministre mais que le président est une personnalité extérieure cela posait un problème de gouvernance. Au titre d'un équilibre, ils ont demandé que le président soit un enseignant. Cette demande a été entendue.

Le directeur précise qu'en fin d'année, ces textes ont fait un circuit interministériel jusqu'à consolidation au Conseil d'Etat. Tout à coup, il est apparu la nécessité de recueillir l'approbation des conseils d'administration. Cette consultation a eu lieu via la messagerie pour faire un échange et un vote qui permettra de sortir un procès-verbal. Ces textes sont arrivés vers 17 / 18 h, version consolidée, il a fallu organiser un recueil des votes. Ils ont eu jusqu'à 12 h pour débattre puis jusqu'à 17 h pour rendre les votes et officialisation par Minna Nordström (présidente du conseil d'administration de l'ENSA PLV) puis envoi des résultats au ministère.

Patrick Bottier précise que la problématique sur les textes porte sur une catégorie d'intervenants, ceux que l'on appelle « intervenants extérieurs » sans vraie fonction d'enseignement suivi. SUD souhaite que leur nombre d'heures ne dépassent pas 48h contrairement à l'université où cela (pour les chargés d'enseignement) peut aller jusqu'à 96h. Le risque pour les écoles est que ces temps de travail peuvent être modifiés par ordonnance. Dans la mesure où le ministère présentait les textes en blocs sans possibilité d'amendements point par point, les représentants syndicaux n'ont pu faire apparaître leurs désaccords que par l'abstention pour ne pas bloquer les procédures. Les organisations syndicales ont voté la création de 190 postes à répartir dans les établissements sur 5 ans.

Le conseil d'administration sera composé entre 18 et 25 personnalités en fonction de l'importance de l'école. Les directeurs des écoles seront nommés sur avis des conseils d'administration sur les candidatures. SUD aurait préféré que les directeurs soient élus. Les organisations syndicales relèvent aussi des problèmes quant à l'organisation des concours aux niveaux national et local. Après 20 ans d'attente, elles ne pouvaient pas repousser les textes.

Bruno Mengoli précise qu'aujourd'hui les concours se passent au niveau national, les écoles ne sont pas présentes. Au niveau local, avec les nouveaux textes, seront inclus dans les jurys des membres de l'école et d'autres personnes pour 40% qui ne font pas partie de l'école.

La liste d'aptitude reste au niveau national. Les éligibles seront auditionnés par l'école qui recrute. Le jury sera composé par les membres de l'école et des personnalités extérieures ce qui donne une certaine autonomie à l'école.

Pour les organisations syndicales la crainte est que ces recrutements en local ne mènent à un enfermement mais les textes prévoient de mutualiser les recrutements.

Caroline Lecourtois précise que la transformation des ENSA est une avancée dans l'équilibre entre les enseignants culture et les enseignants de l'enseignement supérieur ce qui devrait permettre de diminuer la disparité d'heures d'enseignement, de salaires pour qu'il y ait plus d'équité.

Pour les maîtres assistants associés, s'ils sont à mi-temps, ils pourront bénéficier de contrats d'une durée de 9 ans au lieu de 6 ans actuellement. Ils craignent qu'il y ait moins de concours parce qu'il y

aurait plus de force vive. S'agissant du CNECEA, les écoles restent indépendantes dans leur organisation et leurs disciplines.

Bruno Mengoli constate qu'il y a une reconnaissance au sein du ministère de la culture du fait que les écoles font de la recherche, très récemment les procédures engagées par le ministère étaient normalisées et encadrées. Le ministère qui porte toutes les écoles ne s'est jamais pourvu d'un enseignement supérieur d'où le CNECEA. Il y a effectivement une avancée et il est évident que les textes peuvent évoluer en s'interrogeant sur la COMUE, la discipline de l'architecture...

Patrick Bottier précise que pour la COMUE, il y a une avancée, car les enseignants chercheurs ont pu faire connaître leur discipline.

Jean-Marc Chanteux note qu'il y a plusieurs instances différentes et se demande ce qu'il reste des anciennes et du poids du précédent CA ?

Le directeur précise que la gouvernance va bouger, la nouvelle composition est une avancée avec l'introduction de personnalités de droit nommées de fait compte tenu de leurs fonctions. Il y a une redistribution des instances : conseil pédagogique et scientifique, commission des formations et de la vie étudiante et commission de la recherche. Le directeur n'est plus membre à part entière du CA.

Les représentants du personnel au comité technique s'étonnent de ne pas avoir été informés et de n'avoir pas pu donner leur avis sur les décrets et statuts des écoles avant délibération du Conseil d'administration.

Bruno Mengoli précise qu'il n'a pas été possible matériellement d'informer les comités techniques, toutefois, il y aura une présentation des statuts définitifs lors de leur promulgation. Il indique également que la mise en place de ces statuts vont nécessiter un énorme travail qu'il faudra porter avec la collaboration du comité technique.

3/ PRESENTATION DES NOUVEAUX RECRUTEMENTS ET DES PREVISIONNELS CONNUS AU 28 MARS 2017

Arrivées en 2016:

Contractuels	1 ATR APV	
	1 VT UPU	
	1 langue anglais	
Associés	4 STA OMI	
	1 TPCAU	
	2 ATR APV	
	10 DR	
Titulaires	1 HCA	
	1 TPCAU	
	1 VT UPU	
	1 retour ATR APV	

Départs en 2016 :

Contractuels	1 ATR APV
	3 ATR RA
	2 langue anglais
	2 recherche (passage en MAA)
	1 SHS
	2 STA CIMA
	1 STA OMI

	4 TPCAU
	4 VT GP
	1 VT GP (passage en MAA)
	1 VT UP
Associés	1 MAA HCA
	1 MAA STA OMI
	1 MAA ATR APV
Titulaires	2 TPCAU
	1 VT UPU
	1 STA OMI
	1 ATR APV

Arrivées en 2017:

Contractuels	
Associés	1 TPCAU
	1 VT GP
	2 STA CIMA
	1 ATR APV
	1 STA CIMA
	4 DR
Titulaires	1 ATR RA
	1 VT GP
	1 TPCAU Prof
	1 TP CAU
	1 SHS Prof
0	1 STA OMI
	1 STA CIMA (retour disponibilité)

Départs en 2017 :

Contractuels	1 SHS
	2 TPCAU
Associés	1 ATR RA
	1 VT GP
	1 TPCAU
	1 TPCAU
	1 STA OMI
	1 VT GP
	1 ATR APV
	1 STA CIMA
Titulaires	1 TPCAU
	1 SHS MA
	1 STA CIMA

Il est précisé aux représentants du personnel du comité technique que la réunion relative à la Bourse aux emplois est prévue le 9 juin 2017 de 9h30 à 12h30.

La direction a demandé 2 postes de décharge en plus des 5 soit au total 7 postes pour des enseignants titulaires qui vont être déchargés de 128 h pour faire de la recherche.

Dominique Dehoux pose alors 2 questions, l'une sur la relation entre recherche et enseignement et les échanges de postes entre eux et l'autre sur où en est la relocalisation de l'école ?

Pour la relocalisation de l'école, Bruno Mengoli explique rapidement les 3 options restantes, l'une sur différents sites autour du Parc de la Villette (Halle aux cuirs et Sadi Carnot), l'autre sur le campus Condorcet (certaines parcelles seraient disponibles) et la dernière solution, du côté de l'ESAM, s'appuierait sur des bâtiments disponibles à Censier ou à Claude Bernard. Les délais passeraient de 2021 à 2022 ou 2023.

4/ AUGMENTATION PROGRESSIVE DES HEURES D'ENSEIGNEMENT JUSQU'A 224 HEURES

Patrick Bottier précise que les enseignants souhaitent passer à 224 h s'il y en a la possibilité. Dans le cadre du concours réservé « Sauvadet », ils auraient pu être éligibles. Dans l'hypothèse où ce type de concours réservé se représentait ce serait bien qu'ils puissent s'y présenter ce qui leur permettrait de participer un peu plus aux instances. Actuellement, il n'y a pas de contractuels enseignants dans les instances de l'école, ils ne sont donc pas représentés, ils ne peuvent pas participer à la politique de recrutement au CEVE. Les représentants du personnel demandent que soit inscrit dans les textes du CEVE que les membres du CT soient représentés dans cette instance.

Le directeur rappelle que les membres du comité technique qui sont également au CEVE peuvent aussi porter les avis du comité technique au sein du CEVE. Comme il y a déjà 2 membres du CT au CEVE, il lui semble que ces deux membres relaient les informations aux membres du CT.

Jean-Marc Chanteux fait remarquer que les membres du CT présents au CEVE ne l'ont pas été en tant que tel, c'est tout au plus une coïncidence. Il serait souhaitable qu'il y ait des représentants du CT de droit dans cette instance car les choix pédagogiques engagent des modifications en personnels.

Patrick Bottier précise que l'action des représentant.e.s du CT (élu.e.s) et celle du CEVE (nommé.e.s) sont différentes. Par ailleurs, le dialogue est difficile entre les deux instances. Certains différends importants ne sont d'ailleurs pas relatés dans le compte rendu officiel.

Caroline Lecourtois rappelle que le CEVE n'a que la vocation de travailler sur le programme pédagogique et la rentrée dans le CEVE dépend du Conseil d'administration mais les nouveaux textes prévoient de nouveaux statuts pour chaque instance.

5/ LISTE DES ENSEIGNANTS ELIGIBLES AU CONCOURS « SAUVADET » MAITRES ASSISTANTS

Le service des ressources humaines du ministère a rencontré des difficultés sur l'interprétation du texte et les dates entre la diffusion et l'envoi des demandes. Dix dossiers de contractuels enseignants ont été retenus sur les 137 dossiers étudiés. Un bilan non nominatif sera établi.

6/ CADRE DE GESTION DU PERSONNEL NON TITULAIRE DE L'ENSA PLV (ALBANEL)

Les représentants du personnel demandent où en est l'école sur la mise en place du cadre de gestion « Albanel » appliqué au ministère.

Un groupe de travail sur ce thème a été mis en place par le ministère. Une enquête nous a été adressé à laquelle l'école a répondu. Nous sommes dans l'attente de la décision du ministère.

Les autres points ne pouvant être abordés, ils seront prévus dans les prochains CT.

La séance est levée à 12 h 45.

Le directeur de l'Ecole Nationale Supérieure d'architecture de Paris la Villette

Bruno MENGOLI

6

PV CT du 28 avril 2017 - ENSAPLV

Dobole